

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

DÉPÔT LÉGAL
Seine & Oise
N° 11892

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE DE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les Annonces doivent parvenir au plus tard le Samedi matin au bureau du Journal | Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an..... 3 fr.

donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

INFORMATIONS

Bourses d'études commerciales

Les quinze bourses entretenues par le ministère du Commerce et de l'Industrie, à l'École pratique de commerce de Paris, seront mises au concours fin octobre 1902. Toute personne de nationalité française, âgée de 15 à 25 ans, peut être admise au concours.

L'inscription a lieu à l'École pratique de commerce, Pigier, directeur, 53, rue de Rivoli, Paris. Envoi gratuit des conditions du concours.

Engagements de trois ans

M. le Ministre de la Guerre a décidé que les engagements volontaires pour trois ans seront reçus du 1^{er} octobre au 30 novembre 1902.

Les jeunes gens qui désireraient des renseignements à ce sujet pourront s'adresser soit à la Préfecture, soit dans les sous-préfectures, soit au bureau de recrutement de Seine-et-Oise, 1, rue du Gouvernement, à Versailles.

Il est d'ailleurs rappelé que la visite médicale des candidats à l'engagement a lieu à Versailles, au bureau de recrutement, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à 8 h. 1/2 du matin.

Les intéressés ne devront pas perdre de vue qu'ils doivent demander l'extrait de leur casier judiciaire (bulletin n° 2) par l'intermédiaire d'un commandant de recrutement, en ayant bien soin d'indiquer leur nom et prénoms, la date et le lieu de leur naissance, leur résidence personnelle et les noms et prénoms de leurs père et mère.

Enfin, les candidats qui remplissent l'une des conditions fixées par l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889 sont tenus de contracter l'engagement spécial prévu par la loi du 11 juillet 1892 avant la mise en route des jeunes soldats appelés pour un an.

Les Cartes illustrées

L'administration des Postes et des Télégraphes, en présence des difficultés qui se sont produites au sujet de l'affranchissement des cartes illustrées, rappelle au public, dans une note qui a paru au Journal officiel, les conditions de tarif ou autres auxquelles ces envois sont admis.

Les cartes illustrées peuvent être expédiées de trois manières : 1^o comme cartes postales; 2^o comme imprimés ordinaires; 3^o comme cartes de visite.

Les cartes illustrées rangées dans la première de ces catégories doivent satisfaire aux conditions imposées aux cartes postales ordinaires.

Les cartes illustrées expédiées comme imprimés ordinaires, sous bande ou sous enveloppe ouverte, peuvent porter toutes mentions imprimées ne présentant pas le caractère de la correspondance personnelle, ainsi que les additions manuscrites spécialement autorisées sur les imprimés.

Enfin, les cartes illustrées sont assimilées aux cartes de visite lorsqu'elles portent au verso les mentions constitutives de la carte de visite; on peut y ajouter des vœux, souhaits, félicitations, remerciements; compliments de condoléances ou autres de politesse manuscrite n'excédant pas cinq mots.

Réglementation de la pêche en 1902

Sont interdits dans toute l'étendue des cours d'eau du département de la Seine la pêche, le colportage, le transport, la vente, l'exportation et l'importation :

- 1^o Du saumon, du 1^{er} au 10 janvier inclusivement et du 30 septembre exclusivement au 31 décembre inclusivement;
- 2^o De la truite et de l'ombre-chevalier ou ombre-bleu, du 1^{er} au 31 janvier et du 20 octobre exclusivement au 31 décembre inclusivement;
- 3^o Du lavaret, du 15 novembre exclusivement au 31 décembre inclusivement;
- 4^o Du lundi 27 avril inclusivement au dimanche 22 juin exclusivement, la pêche, même à la ligne flottante tenue à la main, de tous les poissons et de l'écrevisse, à l'exception des espèces désignées ci-dessus.

Quiconque, pendant les périodes d'interdiction mentionnées, transporterait ou débiterait des poissons provenant des étangs ou réservoirs, sera tenu de justifier de l'origine de ces poissons.

La pêche à harponner le poisson, pratiquée au moyen de lignes ou autres engins, est interdite dans tous les cours d'eau du département de la Seine.

Les contraventions seront constatées par des procès-verbaux et les délinquants poursuivis devant les tribunaux, suivant la jurisprudence déterminée par les lois des 15 avril 1829 et 31 mai 1865.

Les ingénieurs du service de la navigation dans le département de la Seine, les maires du département de la Seine, les gardes champêtres, les préposés des Contributions indirectes et des octrois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

La Progression dans l'Impôt

Aux esprits qu'effraierait le principe de la proportionnalité progressive, il est bon de faire connaître l'opinion de ceux-là même qu'il vise.

La Chambre syndicale de la Nouveauté ayant adressé à tous ses membres un projet de loi demandant que la patente soit établie d'après le chiffre d'affaires, la grande majorité de ses membres protesta en ces termes :

« Comme il nous semble impossible qu'un magasin faisant un chiffre de plus de cent millions par an, avec de gros bénéfices, paie le même tant pour cent qu'une maison atteignant à peine cent mille francs et ne donnant aucun résultat

nous sommes partisans d'un impôt proportionnel et progressif.

« Dans le cas où l'impôt sur le chiffre d'affaires serait réglé par les pouvoirs publics, nous demanderions qu'il soit remplacé, par des taxes sur le personnel et sur le loyer, frappant proportionnellement toutes les maisons occupant de 0 à 100 employés et progressivement celles qui en auraient un plus grand nombre. »

LES VÉTÉRANS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER 1870-1871

Fédération des Sections du Département de la Seine

Des grandes fêtes populaires de bienfaisance organisées par la Fédération au profit des Caisses de secours aux veuves et orphelins, auront lieu le Samedi 18 et Dimanche 19 octobre, de 1^h heure à minuit, à la Grande Roue de Paris, ouverte et fonctionnant tous les jours.

Création nouvelle et unique au monde tous les plaisirs gratuits, par l'émission des tickets remboursables des Vétérans, prix : 50 centimes, valables pendant toute la durée des Fêtes et donnant droit gratuitement à l'ascension de la Grande Roue et aux représentations de tous les spectacles suivants : Théâtre-Concert Music-Hall, Biophonographe Normandin, Cabaret Montmartrois, Concert Napolitain, la Voyante Musicale, le Mystère d'Isis, l'Homme Rouge, la Sclette Enchantée, le Théâtre des Pygmées, l'Enfant Prodige, les Glissades Indiennes et au Grand Bal-Kermesse (matinée et soirée).

Ascension et 12 spectacles et attractions, représentant ensemble aux tarifs ordinaires une dépense de 6 francs pour 0.50 centimes, unique dépense qui sera remboursée par un Objet-Souvenir remis à chaque visiteur en échange du ticket remboursable.

Splendides décorations et illuminations. — Feux d'artifices.

On trouve des billets aux sièges de toutes les Sections et à la Grande Roue de Paris.

Pour toutes communications relatives aux Fêtes s'adresser au délégué en permanence à la Grande Roue de Paris.

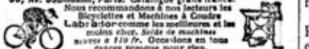
POUR LA COMMISSION DES FÊTES, le Président de la Fédération : CLÉON-DELABY.

On trouve aussi des billets chez MM. Chevallier, président de la Section de Nanterre, 4, rue du Docteur-Foucault; Lamant, Duboueix, Wasson, Boisnard, Pagès, Huby, Sot et Tricot.

LABRADOR 1^{er} Marque Française

38, Av. Daumesnil, Paris. Catalogue gratis franco.

Nous recommandons à nos lecteurs les bicyclettes et machines à coudre Labrador comme les meilleures et les moins chères. Arrivées de nouvelles séries à 110 fr. Occasion en tous genres presque pour rien.



ANÉMIE Guérison radicale en 20 JOURS par le **LIQUOR DE VINCENT** 100, R. St-Dominique, Paris. Dépôt : 100, R. St-Dominique, Paris. Guéret, Poitiers, 1, Pr. Bazillien et ses successeurs.



Nouvelles Locales

Regrettable accident

Le jeune Jules Perrot, âgé de 8 ans, dont les parents habitent route de Bezons, est tombé en jouant près d'une carrière, avec plusieurs petits camarades, dans une excavation, et s'est fracturé le crâne. Le pauvre petit a été transporté à son domicile dans un état des plus inquiétants.

Charretier blessé

Vendredi dernier, le nommé Joachim Baccot, charretier, demeurant à Clichy, conduisait un tombereau de graviers, route de Paris, par suite d'un faux mouvement, il est tombé sous la roue de son tombereau et a eu la cuisse droite broyée; il a été transporté à l'hôpital dans un état très alarmant.

Acte de courage

Le 9 octobre, à 9 h. 1/2 du matin, M. A. Briqué, demeurant 28, rue de St-Germain, à Nanterre, a arrêté en face la fabrique de M.M. Lorilleux et C^o, route de Paris, un cheval emporté appartenant à M. Durand, marchand de toile cirée et linoléum qui habite 16, rue de Metz, à Courbevoie.

L'avant-train de la voiture s'était séparé de la caisse, M. Durand ayant reçu une blessure assez grave à la tête s'est fait panser chez M. Fouillasse, marchand de vins, 62, route de Paris.

Tombés d'un échafaudage

Un grave accident est arrivé à la Papeterie de Nanterre, le 8 octobre vers 3 heures de l'après-midi. Un échafaudage que les peintres changeaient de place s'est écroulé par suite de la rupture d'une poutre. Deux ouvriers peintres, les nommés Joseph Duval, âgé de 49 ans et Noël Balinari, âgé de 26 ans sont tombés d'une hauteur de 7 m. 50 et ont été grièvement blessés; un ouvrier maçon, Désiré Libaude, âgé de 23 ans, qui se trouvait au-dessous de l'échafaudage, a été aussi blessé.

Aussitôt l'accident arrivé, tout le personnel s'est empressé de relever les victimes, qui ont été emportées chez Mme Conte, cantinière, qui, avec un grand dévouement, a mis à la disposition des ouvriers trois lits et tout ce dont elle pouvait disposer pour donner les premiers soins.

La section de Nanterre des Ambulanciers de France, prévenue par M. le Maire, a fait le nécessaire pour les transports des blessés. Ont participé à cette opération, les ambulanciers Lamant, Galpain, Dreux, Paillet.

Joseph Duval, qui souffre de très graves lésions internes et a été grièvement blessé aux reins, a été transporté à son domicile; Noël Balinari a été très sérieusement atteint aux deux jambes, entorse et foulure du pied gauche et de la cheville, on craint également une lésion de la colonne vertébrale; il a été conduit à l'hôpital de Nanterre. Désiré Libaude a reçu de très fortes contusions aux reins et se plaint de lésions internes, il a pu néanmoins regagner à pied son domicile.

M. Lompré, commissaire de police de Puteaux, s'est transporté aussitôt sur les lieux et a procédé à une enquête.

Conseil Municipal

Extraits du Compte Rendu de la Séance du Jeudi 7 Août 1902
AFFICHÉ À LA PORTE DE LA MAIRIE

Le Conseil :
Désigne MM. Richaudeau et Roy pour composer la commission chargée de la révision de la liste des électeurs consulaires.
Autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir entre le département de la Seine et la commune de Nanterre pour l'ouverture de la route départementale n° 5, entre le rond-point de la Défense et la Seine.
Emet le vœu que la provision, pour assurer le paiement des terrains à acquérir par expropriation et des frais auxquels ces acquisitions donneront lieu, soit fixée à 150.000 francs.
Renvoie à la Commission du budget une circulaire de M. le Préfet de la Seine relative à la Caisse des retraites des employés des mairies de la Seine.
Propose d'admettre en non valeurs sur le budget de 1902 les sommes et produits irrécouvrables ci-après, savoir :
Chèques 1901, 316 francs; frais, 2 fr. 25.
Autorise la rétrocession d'une concession de trente ans, dans le cimetière communal, acquise par M. et Mme Lemaitre-Duhamel.
Cette rétrocession aura lieu moyennant une indemnité de 120 francs représentant la part de la commune dans le prix d'achat.
N'adopte pas les propositions de M. Béquet-Hue pour la fourniture du combustible aux établissements communaux pendant l'année 1902-1903 et invite l'administration municipale à se procurer de nouvelles offres.
Autorise M. le Maire à acquérir de M. Thomas une parcelle de terrain de 25 m. 30 et à céder audit M. Thomas une autre parcelle de 2 mètres de terrain à retrancher de la voie publique par suite d'exécution d'alignement de la rue Pasteur.
Cet échange aura lieu moyennant une soule de 139 fr. 80 au profit de M. Thomas, mais sous réserve par ce dernier de payer les trottoirs.
Rejette une proposition de M. Courty pour l'installation d'une agence de location et de vente d'immeubles à l'entrée du square de la Gare.
Renvoie à la Commission de voirie une proposition de M. Haymann pour la cession de la rue du Parc, ouverte à travers sa propriété située à Nanterre, rue Gambetta, 6 et allant de la route Nationale n° 193 à la rue Chanzu.
Renvoie à l'administration une pétition des habitants de la rue de Montesson et du boulevard Thiers demandant diverses améliorations dans leur quartier.
Demande que les quartiers du Plateau et du boulevard Thiers soient compris dans le périmètre de l'agglomération pour la distribution gratuite des télégrammes à domicile.
Renvoie à la Commission de voirie un avant-projet dressé par le service des Ingénieurs pour le classement dans la grande vicinalité, du chemin vicinal ordinaire n° 7 (route de Charles X).
Passe à l'ordre du jour sur une demande de souscription pour l'érection, à Châtenay (J'un monument à la mémoire de Voltaire).
Renvoie à la Commission des travaux une demande de la Société « Le Cercle d'escrime » sollicitant une salle dans les bâtiments communaux pour la tenue de ses réunions.
Prononce l'ordre du jour sur les demandes de subventions ou de prix, sur les concours qu'elles ont obtenu, présentés par la Société de tir « l'Union » de Puteaux et la Société des pêcheurs à la ligne « l'Epinoche », de Rueil.
Renvoie à la Commission du budget une demande de subvention présentée par la Société colombophile « l'Hirondelle », de Nanterre.
Sur la proposition de sa Commission des finances, vote un secours une fois payé de 300 francs en faveur de Mme veuve Martin, veuve d'un ouvrier décédé en activité de service et un autre secours de 100 francs une fois payé en faveur de Mme Michel, veuve du tambour-afficheur municipal, aussi décédé en activité de service.
Décide la création d'un secrétariat de police au poste de police de Nanterre.
Ce secrétariat sera ouvert tous les jeudis, de 2 heures à 5 heures, à partir du jeudi 4 septembre 1902.
Une indemnité de 300 francs par an est allouée au secrétaire du commissariat de Puteaux pour ce service.
Un crédit de 100 francs est ouvert au budget supplémentaire de 1902 pour le paiement de l'indemnité afférente aux quatre derniers mois de l'année 1902.

Le Secrétaire, HÉBERT.
VU : Le Maire de la Ville de Nanterre, J. GAUTIER.

Prolongement du Boulevard du Nord

Avis d'enquête

Le public est prévenu qu'une enquête sera ouverte à la mairie de Nanterre, du lundi 22 septembre au mercredi 22 octobre 1902 inclusivement, sur un projet présenté par M. l'Ingénieur en chef du Département pour le prolongement du boulevard du Nord et le classement de cette voie dans la grande vicinalité comme annexe du chemin vicinal de grande communication n° 10, à Nanterre.
En conséquence, les pièces du projet seront déposées à la mairie de Nanterre, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours de 9 heures à 5 heures et les dimanches et jours fériés de 9 heures à midi.
Toute personne intéressée est invitée à consigner ses observations sur le registre d'enquête qui sera ouvert à cet effet à la mairie de Nanterre.
Nanterre, le 14 septembre 1902.
Le Maire de Nanterre, officier d'Académie, J. GAUTIER.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Coville Raymond, 41, avenue de la République; Picot Yvonne, 10, route de Charles X; Boulanger Louis, 24, route de Cherbouurg; Duvivier Marie, rue de Surènes; Guillemeot Marguerite, route de Charles X.
PUBLICATIONS. — M. Bories, à Nanterre et Mlle Meunier, à Paris; M. Mourer, à Nanterre et Mlle Blot, à Chevilly (Loiret); M. Dufresnois, à Nanterre et Mlle Guibert, à Boulogne; M. Guillaud et Mme veuve Boisseau, à Nanterre.

MARIAGES. — M. Jandot et Mlle Poette, à Nanterre; M. Fouzere et Mme Collin, à Nanterre; M. Haumont et Mme Boulanger, à Nanterre.

DECES. — Mlle Unger, 62 ans, avenue Félix-Faure.

EMILE ZOLA

Tout a été dit au sujet de la mort prématurée de l'illustre écrivain, du grand remueur d'idées et du grand citoyen Emile Zola.
Nous publions ci-dessous le magistral discours, prononcé à ses obsèques par l'académicien Anatole France, discours que nombre de nos lecteurs n'ont pas trouvé dans leur quotidien.

L'admirable discours d'Anatole France a été fréquemment interrompu par des ovations. La première partie en est consacrée à l'appréciation littéraire et philosophique de l'œuvre de Zola :

Ce réaliste sincère, a-t-il dit, était un ardent idéaliste. Son œuvre n'est comparable en grandeur qu'à celle de Tolstoï. Ce sont deux vastes cités idéales élevées par la lyre aux deux extrémités de la pensée européenne. Elles sont toutes deux généreuses et pacifiques.

Mais celle de Tolstoï est la cité de la régénération. Celle de Zola est la cité du travail.

Voici, textuellement, la seconde partie, où il fait allusion à la lettre J'accuse, et au rôle politique de l'illustre écrivain défunt :

Devant rappeler la lutte entreprise par Zola pour la justice et la vérité, m'est-il possible de garder le silence sur ces hommes acharnés à la ruine d'un innocent et qui, se sentant perdus, s'il était sauvé, l'accablèrent avec l'audace désespérée de la peur. Comment les écarter de votre vue alors que je dois vous montrer Zola se dressant, faible et désarmé, devant eux ? Puis-je taire leurs mensonges ?

Ce serait taire sa droiture héroïque. Puis-je taire leurs crimes ? Ce serait taire sa vertu. Puis-je taire les outrages et les calomnies dont ils l'ont poursuivi ? Ce serait taire leur honte ? Ce serait taire sa gloire. Non ! je parlerai.

publiques et secrètes, que les plus fermes hésitent.

Ceux qui avaient le devoir de parler se taisaient. Les meilleurs, qui ne craignaient pas pour eux-mêmes, craignaient d'engager leur parti dans d'effroyables dangers. Engagé par de monstrueux mensonges, excitée par d'odieuses déclamations, la foule du peuple, se croyant trahie, s'exaspérait.

Les chefs de l'opinion, trop souvent carenaient son erreur, qu'ils désespéraient de détruire. Les ténébreux s'épaississaient. Un silence sinistre régnait. C'est alors que Zola, écrit au président de la République cette lettre mesurée et terrible qui dénonçait le faux et la forfaiture.

De quelles fureurs il fut alors assailli par les criminels, par leurs défenseurs intéressés, par leurs complices involontaires, par les partis coalisés de toutes les réactions, par la foule trompée, vous le savez et vous avez vu des âmes innocentes se joindre avec une sainte simplicité au hideux cortège des aboyeurs à gages. Vous avez entendu les hurlements de rage et les cris de mort dont il fut poursuivi jusque dans le palais de justice, durant ce long procès jugé dans l'ignorance volontaire de la cause, sur de faux témoignages, dans le cliquetis des épées.

Je vois ici quelques-uns de ceux qui, se tenant alors à son côté, partageaient ses périls; qu'ils disent si jamais plus d'outrages furent jetés à un juste! Qu'ils disent aussi avec quelle fermeté il les supporta! Qu'ils disent si sa bonté robuste, sa mâle pitié, sa douceur se démentirent une seule fois et si sa constance en fut ébranlée.

En ces jours célébrés, plus d'un bon citoyen désespéra du salut de la patrie et de la fortune morale de la France. Les républicains, défenseurs du régime actuel, n'étaient pas seuls atterrés.

On entendit un des ennemis les plus résolus de ce régime, un socialiste irréconciliable, s'écrier amèrement : « Si cette société est à ce point corrompue, ses débris immondes ne pourront même pas servir de fondement à une société nouvelle. » Justice, honneur, pensée, tout semblait perdu.

Tout était sauvé. Zola n'avait pas seulement révélé une erreur judiciaire, il avait dénoncé la conjuration de toutes les forces de violence et d'oppression unies pour tuer en France la justice sociale, l'idée républicaine et la pensée libre. Sa parole courageuse avait réveillé la France. Les conséquences de son acte sont incalculables.

Elle se déroule aujourd'hui avec une force et une majesté puissantes; elles s'étendent indéfiniment: elles ont déterminé un mouvement d'équité sociale qui ne s'arrêtera pas. Il en sort un nouvel ordre de choses fondé sur une justice meilleure et sur une connaissance plus profonde des droits de tous.

Messieurs,
Il n'y a qu'un pays au monde dans lequel ces grandes choses pouvaient s'accomplir. Qu'il est admirable le génie de notre patrie! Qu'elle est belle cette âme de la France qui, dans les siècles passés, enseigna le droit à l'Europe et au monde. La France est le pays de la raison ornée et des pensées bienveillantes, la terre des magistrats équitables et des philosophes humains, la patrie de Turgot, de Montesquieu, de Voltaire et de Malesherbes. Zola a bien mérité de la patrie, en ne désespérant pas de la justice en France.

Ne le plaignons pas d'avoir enduré et souffert. Envions-le. Dresser les plus prodigieux amas d'outrages que la sottise, l'ignorance et la méchanceté aient jamais élevés, sa gloire atteint une hauteur inaccessible.

Envions-le: il a honoré sa patrie et le monde par une œuvre immense, et par un grand acte. Envions-le, sa destinée et son cœur lui firent le sort le plus grand: il fut un moment de la conscience humaine.

Un tonnerre d'applaudissements a couvert ces paroles. Anatole France, quittant la tribune, a été l'objet d'une nouvelle ovation.

Chronique Agricole

FUMURE DES CÉRÉALES D'HIVER

Bien remplir son grenier et sa grange à toujours été avec raison le souci du cultivateur; malgré les fluctuations des cours, le bon grain se vend toujours bien et la bonne paille fait du bon fumier. Mais une belle moisson de tiges hautes et fermes, indennes de rouille et de verse; d'épis longs, gros et sains, remplis de grains lourds et bien nourris, ne se

trouve que chez le cultivateur qui a su employer d'une façon rationnelle et en dose convenable tous les engrais nécessaires à son sol et à sa récolte. Ce n'est qu'en confiant en temps voulu à un terrain propre, bien travaillé, convenablement fumé et surtout phosphaté, des semences de bonne qualité, et qu'en récoltant au bon moment, qu'on peut espérer ce qui a toujours été le rêve du cultivateur, rêve qui n'est pas irréalisable: le plus possible, au meilleur marché possible.

Voici d'ailleurs quelques résultats démontrant à cet égard la grande efficacité et la supériorité des scories Thomas :

M. Clément, à Bernieuilles (Pas-de-Calais). Mélange de blé de pays et de Nursery. Du fumier sur toutes les parcelles. Comparaison des scories et du superphosphate à dépense égale :

	Grain	Paille
Avec 650 k. Scories Thomas.....	2.850 k.	5.500 k.
— 500 k. Superphosphate.....	2.600 »	4.700 »

Excédent dû aux Scories Thomas..... 250 k. 800 k.
MM. Munier et Marsal, à Saint-Maurice-les-Badonvillers (Meurthe-et-Moselle). Essai sur blé :

	Grain	Paille
1.000 k. Scories Thomas.....	1.840 k.	3.000 k.
Pas de Scories.....	620 »	800 »

Excédent dû aux Scories Thomas..... 1.220 k. 2.200 k.
Le bénéfice net s'est élevé dans ce cas à 136 fr. 40 à l'hectare.
Essai de MM. Grandeau et Thyry, à l'école Mathieu de Doubs (Meurthe-et-Moselle). — Comparaison sur avoine de 150 k. d'acide phosphorique à l'hectare sous forme de scories Thomas et de phosphate naturel. Sol siliceux pauvre.

	Grain	Paille
Pas d'engrais phosphaté.....	320 k.	1.500 k.
Scories Thomas.....	2.000 »	3.125 »
Phosphate des Ardennes.....	1.500 »	3.375 »

En présence de tels résultats, on ne saurait hésiter: c'est aux Scories Thomas qu'il faut s'adresser si l'on veut obtenir le plus économiquement possible les meilleurs résultats sur céréales. Continuoisons donc à les utiliser partout où l'on en a fait usage, n'hésitons pas à les substituer aux superphosphates qui coûtent beaucoup plus cher et surtout ne songeons pas à les remplacer par des phosphates naturels — quelle que soit leur couleur et quelle que soit la composition que les prospectus leur donnent — qui sont considérablement moins efficaces.

UN SUCCÈS de L'INDUSTRIE FRANÇAISE

Un beau succès vient d'être remporté par les industriels français. Les constructeurs d'artillerie avaient été invités à prendre part, à Mexico, à un concours en vue d'être chargés de la fourniture du matériel de campagne de l'artillerie mexicaine. Parmi les concurrents figuraient les établissements Krupp et nos établissements de Saint-Chamond et du Creusot. L'Echo des Mines résume, dans les termes suivants, les résultats du concours :

La Commission d'expériences, présidée par le général Villegas, directeur de l'artillerie, a procédé à une série d'essais méthodiques qui ont montré la supériorité du matériel construit par les usines de Saint-Chamond sur les deux autres matériels, aux divers points de vue : de la facilité de manoeuvre, de la mise en batterie, de l'organisation pour le service, de la rapidité du tir, de la stabilité, de la résistance et du fonctionnement de chacun de ses éléments, qui n'ont donné lieu à aucune observation pendant toute la durée des essais de tir et de roulement, exécutés dans des pays excessivement accidentés.

La Commission, dans son rapport, a conclu à l'adoption de ce matériel pour l'artillerie mexicaine et une commande importante vient d'être contractée avec les usines de Saint-Chamond.

Si ce succès n'a rien qui puisse nous surprendre, ce n'est pas moins une occasion de féliciter, une fois de plus, l'industrie française de l'énergie avec laquelle elle sait conquérir ou maintenir sa supériorité.

Chronique Théâtrale

A DEJAZET

La direction a eu une excellente idée en remontant la fameuse pièce de Labiche et Philippe Gille, *Les 30 Millions de Gladiateur*, qui fut représentée la première fois en janvier 1870 sur la scène des Variétés. Les aventures de sir Gladiateur, cet Américain trente fois millionnaire, cherchant à conquérir les faveurs d'une jolie demi-mondaine, Suzanne de la Bonrière; les bêtises de l'élève pharmacien, Eusèbe Potasse, également très épris de la belle, donnent lieu à une série de scènes du plus haut comique. L'interprétation est excellente avec MM. Bardes, Clément, Bressol, Mme Dherbuel, Victorin, etc. Je croie que la pièce occupera longtemps l'affiche.

Communiqués

A la Gaîté le succès va toujours grandissant avec *Ordre de l'Empereur*, le charmant opéra-comique de Justin Cléric. MM. Soullacroix, Brunais, Mme Jeanne Petit, etc., se partagent les bravos qui, tous les soirs, ne leur sont pas ménagés.

Les directeurs du théâtre des Bouffes-Parisiens ont décidé, dans le but de former un répertoire d'opérettes, d'interrompre en plein succès *Madame la Présidente*, qui sera remplacée par *l'Armée des Vierges*. La première représentation aura lieu lundi 13. De plus, la direction se propose de donner, pour la première fois sur cette scène, *La Petite Mariée*, une des plus jolies partitions de Charles Lecocq.

Aux Nouveautés, *Louise* continue à faire salle comble tous les soirs en attendant la nouvelle pièce actuellement en répétition et dont on dit merveille.

Le *Billet de Logement* n'a pas, il me semble, l'intention de quitter l'affiche des Folies-Dramatiques. Nous approchons à grands pas de la 500^e et, malgré cela, son succès est toujours le même.

Que ceux qui ne l'ont pas vu se hâtent d'y aller; il y a une soirée agréable à passer.

Le théâtre de la Porte Saint-Martin a repris la *Maison du Baigneur*; le fameux drame de M. Auguste Maquet a servi de rentrée à Coquelin dans le rôle de Pontis.

Le théâtre Vivienne a rouvert ses portes au public avec un spectacle des plus attrayants: quatre pièces en 1 acte forment le programme: *La Lettre chargée*, de G. Courteline; *Le Billet de faveur*, de M. Ange Marcel; *La Neurasthénie*, de Mysor et *l'Angoisse*, drame poignant fort bien interprété par MM. Jean Prévot, Thierry, Maistre, Mlle J. Marsac, etc. Les meilleurs souhaits à la nouvelle direction.

La direction du théâtre Cluny vient d'engager Mlle Rollet de l'Odéon et M. Grandjean, du Théâtre Antoine, qui débiteront dans la *Lune de miel*, la pièce de MM. Daniel Riche et Arthur Bernède, qui passera quand le succès de *Niniche* sera épuisé.

Parisiana nous a donné mercredi sa revue de l'année, *Y a des surprises*, 2 actes et 10 tableaux de MM. Lafargue et Mougol, musique de Laurent Halet. Les scènes s'y succèdent, très drôles et sont fort bien menées par des artistes comme Barally, Jacquet, Vilbert, Mme Yrven, etc.

Au Casino de Paris, la Loïe Fuller triomphe tous les soirs dans ses danses lumineuses, où les teintes varient à l'infini. Ce spectacle du plus gracieux effet, ajouté à la spirituelle revue *Hé, hé, au Casino*, attire chaque soir un public nombreux.

Au Nouveau-Cirque, tous les soirs, chevaux présentés par MM. Lazewsky, Footit et Chocolat, le clown Léonard et ses animaux dressés, les Rossi excentriques, etc., et pour compléter le programme, les exercices vraiment surprenants de Gifford sur sa bicyclette.

Le théâtre Rabelais a fait sa réouverture avec la *Centurie de chaste*, la charmante opérette de M. Aimé Ducrocq, qui avait été interrompue en plein succès. *La Vertu de Niné*, un amusant vaudeville et *La Revue* à

renvers, qui fera courir le Tout Paris à la coquette salle du 43, boulevard de Clichy.

Au Cirque d'Hiver, les luttes ont commencé cette semaine avec les meilleurs champions de ce genre de sport. Tous voudront assister à ces rencontres sensationnelles, ajoutées au programme déjà fort intéressant de cet établissement.

ECHOS DES COMMUNES ENVIRONNANTES

Rueil

Trop Crédule Bretonne

Une jeune bretonne, en place chez un habitant de l'avenue du Chemin-de-Fer, a été, cette semaine, victime de sa trop crédule naïveté.

En faisant ses commissions, elle rencontra une femme qui lui offrit de lui dire la bonne aventure.

Pressée, elle ne voulut d'abord rien savoir, hélas! elle aurait bien dû persister dans sa première intention, la bonne, sans jeu de mot.

Enfin, elle laissa prendre sa main et la devineresse lui raconta quelque chose qui se rapportait, en effet, à sa famille.

Elle parvint à quitter la sybille, mais celle-ci la suivit à distance et la tantôt, profitant de l'absence des maîtres, sonna et, cette fois, fut introduite dans la cuisine de la jeune bretonne.

Là, la tireuse de cartes fit son ordinaire métier, puis, tout à coup, annonça à la jeune fille qu'un trésor se trouvait caché dans le sol même où elles étaient, sous les carreaux de la cuisine, par l'architecte qui avait construit la maison et que, moyennant la somme de 6 fr. 60, montant des travaux nécessaires, elle se faisait forte de la mettre en possession du trésor estimé 18.000 francs.

La crédule bretonne se laissa faire et donna les 6 fr. 60.

Voyant que cela prenait, la disuse de bonne aventure n'hésita plus et tenta le grand coup.

Pour arriver à taire parler l'esprit, il fallait avoir dans la main neuf objets en or.

La jeune bonne confia cinq pièces de 20 francs que lui avait remis sa patronne et deux pièces de 20 francs qu'elle possédait en propre. Mais cela ne faisait que sept objets et l'or en monnaie ne suffisait à satisfaire les exigences de l'esprit.

La sybille demanda si la jeune bretonne possédait des bijoux, celle-ci dit que non, mais, empoignée par la situation, dit qu'elle savait où sa maîtresse rangeait les siens. On alla chercher le coffret où ils étaient et la sybille prit deux pendants d'oreilles en or et deux bagues du même métal, cela faisait onze objets en or et serait peut-être suffisant, mais, apercevant au fond du coffret un billet de 100 francs, elle le prit aussi et dit à la bretonne, complètement ahurie, qu'elle allait changer ce billet et, qu'avec tout cet or, on était sûr de la réussite.

Bien entendu, elle court encore, ne laissant à la pauvre bretonne que ses yeux pour pleurer et la perte de ses belles illusions sur l'honnêteté des esprits et la vérité des beaux contes dont sa jeunesse avait été bercée.

NAISSANCES. — Beck Eugénie-Charlotte, avenue du Chemin-de-Fer, 49; Bailly Henri-Adrien, rue de Marly, 12.
PUBLICATIONS. — Gardel Théodore, artiste lyrique, rue de Tlemcem, 3, Paris et Thierry Marie-Alphonse, sans profession, rue de Marly, 27, Rueil; Marie François-Henri, serrurier, rue du Vieux-Chemin-de-Paris, 5 et Garé Blanche-Léontine, employée de Compagnie, rue des Bois, 71, Rueil; Augagneur Antoine, employé, à Chauffailles (Saône et Loire) et Emeury Jeanne-Marie, brodeuse, à Paris, rue d'Alsia, 105; La-

garde Octave, bourrelier, à Saint-Germain, 2, place du Marché et Lamy Louise-Julie-Marie, sans profession, rue de Maurepas, 19, Rueil.

DECES. — Bono veuve Julien, sans profession, 72 ans, rue des Petits-Champs, 6; Sieffert Pierre-Emile-René, 6 mois, avenue du Chemin-de-Fer, 117.

RETRAITÉ demande place

Ecrites, Comptabilité, Caisse, ou autre NANTÈRE ou ENVIRONS S'adresser au Journal

CHAMBRE MEUBLÉE à LOUER

avec Grand Jardin
AVEC OU SANS PENSION
S'adresser : 26, rue Henri-Martin
NANTÈRE

Occasion Exceptionnelle

A VENDRE

BICYCLETTE chaîne double-pneumatiques, en bon état. — Prix très modéré. S'adresser, 36, rue de Saint-Germain, à Nanterre.

Comptable

emploierait ses loisirs à travaux
ECRITURES et COMPTABILITÉ
S'adresser au Journal.

UN MONSIEUR

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maux de gorge, de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir complètement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale, à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

PLACE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

122, rue Lafayette, Paris
(HOTEL PARTICULIER)



PIERRE PETIT & SES FILS

Chevalier de la Légion d'Honneur
PHOTOGRAPHIE D'ART & DE LUXXE
AGRANDISSEMENTS
De tous les anciens Portraits.

AUTORISATION DE L'ÉTAT

(Décret du 25 avril 1887)
Approbation de l'Académie de Médecine

EAU NATURELLE

Vals
SOURCES MIREILLE
EAU DE TABLE
Par excellence

Souveraine contre les affections de l'estomac, du foie et des reins.
La nuit laissez marcher des eaux de Vals.
TROIS DÉTAILLERS D'OR DE 1^{re} CLASSE : 1859, 1890, 1891
LÉON RIZIER (vul commissionnaire)
14, rue Paul-Bert, 14 - PARIS
AVIS DÉPOSIT. — Les bouteilles et les boîtes sont stérilisées.
Le Directeur-Gérant : E. HUBY.